



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2024-115

PUBLIÉ LE 16 MAI 2024

Sommaire

Préfecture des Hautes-Pyrénées / Secrétariat Général - Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

65-2024-05-16-00001 - arrêté commissions contrôle listes électorales (2
pages)

Page 3

Préfecture des Hautes-Pyrénées

65-2024-05-16-00001

arrêté commissions contrôle listes électorales



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et des collectivités locales

Bureau de la
réglementation générale et
des élections

**Arrêté préfectoral n° 65-2024-05-16-00001
modifiant le tableau annexé à l'arrêté n° 65-2024-04-25-00008 du 25 avril 2024
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes du département des Hautes-Pyrénées**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées,
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n° 2022-167 du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jean SALOMON, préfet des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2023-10-02-00003 du 2 octobre 2023 portant délégation de signature à Mme Nathalie GUILLOT-JUIN, secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2024-04-25-00008 du 25 avril 2024 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département des Hautes-Pyrénées ;

Considérant les modifications sollicitées par les communes d'Adé, d'Antichan, d'Aucun et de Soues ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annexé à l'arrêté n° 65-2024-04-25-00008 du 25 avril 2024, portant nomination des membres de la commission de contrôle de la régularité des listes électorales dans les communes du département des Hautes-Pyrénées, est rectifié en caractères gras pour les communes d'Adé, d'Antichan, d'Aucun et de Soues.

Sont désignés, nouveaux membres des commissions de contrôle de la régularité des listes électorales des communes d'Adé, d'Antichan, d'Aucun et de Soues les personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-après :

Pour les horaires d'accueil des services de la préfecture consultez le site internet <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>

Préfecture - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél : 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10
courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

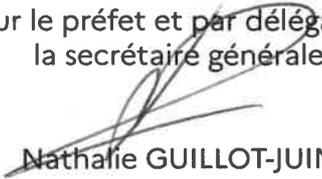
Commune	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du président du TJ
ADE	RODRIGUES Sabine Suppléant : GOURAUD Davy	VIEL épouse CARPENTIER Marie-Thérèse Suppléant : PAMBRUN Françoise	CAZENAVETTE épouse LAORTE Anne-Marie Suppléant : PRAT Bernard
ANTICHAN	BERGES Rémi	LHOMME épouse COULLET Martine	PINEDE Yves
AUCUN	DAVEZAC Rémi	HUOT-MARCHAND Annie	WAMBRE épouse PEYRAMAYOU Brigitte
SOUES	HUILLET Pierre-Jean Suppléant : ERRAÇARET Dominique	COMPAGNET Annie Suppléant : CAUBISENS Bernard	CORONADO Patrick

Ces désignations annulent et remplacent celles effectuées dans le tableau annexé à l'arrêté n°65-2024-04-25-00008 du 25 avril 2024 précité.

Article 2 : Madame la secrétaire générale de la préfecture, Madame et Messieurs les maires des communes d'Adé, d'Antichan, d'Aucun et de Soues sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

TARBES, le 16 MAI 2024

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale


Nathalie GUILLOT-JUIN